

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

23392023

Déposé
13-09-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0804183349

Nom(en entier) : **BXT Renal II**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Boulevard René Branquart(L) 80
: 7860 Lessines**Objet de l'acte :** DENOMINATION

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître **Bernard Sacré**, notaire associé à Ixelles, le 06 septembre 2023, portant la mention d'enregistrement suivante :

« *répertoire 2023/1435 Rôle(s): 3 Renvoi(s): 0 Enregistré au bureau d'enregistrement BUREAU SÉCURITÉ JURIDIQUE BRUXELLES 5 le 08-09-2023 Référence ACP (5) Volume 000 Folio 000 Case 21346 Droits perçus: cinquante euros zéro eurocent (€ 50,00) Le receveur* »

que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "**BXT Renal II**", ayant son siège à 7860 Lessines, Boulevard René Branquart 80, a décidé ce qui suit :

Première résolution : modification de la dénomination

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en 'Vantive Belgium' et ce avec effet à ce jour.

Deuxième résolution : modification de l'article 1 des statuts

L'assemblée décide de remplacer le 2ème alinéa de l'article 1 des statuts par le texte suivant :

Elle est dénommée « Vantive Belgium ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME,

Bernard Sacré, notaire associé.

Dépôt simultané :

- expédition du procès-verbal et 2 procurations en annexe ;
- statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").